

FCP de droit français

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER - 53, avenue d'Iéna - 75116 - Paris

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 6 |
| 3. Rapport de gestion | 7 |
| 4. Informations réglementaires | 9 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 14 |
| 6. Comptes de l'exercice | 19 |
| 7. Annexe(s) | 80 |
| Caractéristiques de l'OPC (suite) | 81 |
| Information SFDR | 96 |

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

produit

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR - Part AD (ISIN : FR0013484037) Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Nom de l'initiateur | La Financière de l'Echiquier

Site internet | www.lfde.com

Contact | Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés | 31/12/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

Classification A.M.F | Actions internationales.

Durée | La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs | L'objectif du FCP Tocqueville Value Europe ISR est d'investir sur les marchés d'actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence MSCI Europe Net Total Return est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice STOXX Europe Total Market, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-dessus).

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé dividendes nets réinvestis. Le choix des titres se fait en deux étapes :

- Analyse d'univers de valeurs (l' « Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice STOXX Europe Total Market est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse s'appuie sur le score GREaT, méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du groupe LBP AM qui repose sur l'analyse des 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation GREaT comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après l' « Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc.

La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs.

- Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers Réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés dont les titres sont délaissés et/ou sous évalués par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires, etc.), ou présentant un caractère défensif par la qualité du bilan et/ou par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une préférence particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent, selon l'analyse de la Société de Gestion. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées au sein de la Société de Gestion. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Il est à noter que le FCP a une approche ISR contraignante mais qu'il n'est pas conforme aux exigences du label ISR français. Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions de l'Union européenne. Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Dans le cadre de ces investissements, les émissions obligataires non notées ou de notations inférieures à « Investment grade » ne pourront excéder une limite de 5%. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A titre accessoire et dans un souci de diversification géographique, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la

trésorerie. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Modalités de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 h 30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Investisseurs de détail visés I Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre moyen et élevé sur leur capital initial. Les conditions d'accessibilité du produit aux US Persons sont définis dans le prospectus.

Dépositaire I CACEIS Bank France

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit | Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres information pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles en français sur le site internet www.lfde.com et gratuitement auprès de La Financière de l'Echiquier 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

! L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant toute la période de placement recommandée qui est de 5 années.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au prospectus.

Scénarios de performance I

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|---|------------------------------|--|
| Exemple d'Investissement : 10 000 € | Scénarios | | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 2 200 € -77.98% | 1 390 € -32.59% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 6 780 € -32.17% | 7 060 € -6.72% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 9 680 € -3.20% | 9 960 € -0.07% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 13 690 € 36.90% | 12 320 € 4.26% |

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/10/2019 et le 31/10/2020 pour le scénario défavorable,
- 31/03/2022 et le 31/03/2023 pour le scénario intermédiaire,
- 31/10/2020 et le 31/10/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
|--|------------------------------|--|

Coûts totaux

Incidence des coûts annuels (*)

914 €

1 773 €

9.21%

3.52% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.45% avant déduction des coûts et de -0.07% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 1 an |
|---|---------------------------|
|---|---------------------------|

| | | |
|-----------------|---|---------|
| Coûts d'entrée | 6.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 6.00% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | EUR 600 |
| Coûts de sortie | 1.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de rachat de : 1.00% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. | EUR 94 |

| Coûts récurrents prélevés chaque année | |
|--|--|
|--|--|

| | | |
|---|---|---------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2.04% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | EUR 192 |
| Coûts de transaction | 0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | EUR 22 |

| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | |
|--|--|
|--|--|

| | | |
|---|--|-------|
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | EUR 0 |
|---|--|-------|

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit mais des frais de rachat de 1.00% seront appliqués.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse contact@lfde.com.

Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.lfde.com pour plus d'informations.

Autres informations pertinentes

Classification SFDR : Article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : [https://www.lfde.com / Rubrique "Fonds".](https://www.lfde.com / Rubrique)

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Le fonds Tocqueville Value Europe enregistre une performance de +7.45% pour la part IN en 2024 contre +8.59% pour son indice de référence MSCI Europe dividendes nets réinvestis. Après un début d'année positif, le portefeuille a souffert durant l'été 2024 de sa surexposition aux valeurs françaises avec la dissolution de l'Assemblée nationale et les incertitudes pesant sur l'économie tricolore.

En termes de cessions, nous avons pris nos profits sur Covestro suite à l'offre de rachat de la compagnie Adnoc sur le chimiste allemand. Nous avons également cédé Engie qui nous paraissait moins attractive dans un contexte d'incertitudes politiques, et vendu Amundi qui pourrait souffrir de la perte de son partenariat commercial avec Unicredit. Du côté des valeurs financières, nous avons réduit notre exposition à la France en cédant notre position en Société Générale pour investir sur Allianz et Munich-Re. Nous avons enfin cédé notre position en Vivendi fin 2024, le spin-off du groupe nous paraissant défavorable aux actionnaires minoritaires.

Performances parts vs Indice

| Code ISIN | La part | Performance de la part | Performance de l'indice |
|---------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------------|
| FR0010547067 | Tocqueville Value Europe ISR P | 5,75% | 8,59% |
| FR0010600239 | Tocqueville Value Europe ISR I | 6,82% | 8,59% |
| FR0011524396 | Tocqueville Value Europe ISR IN | 7,45% | 8,59% |
| FR0011612951 | Tocqueville Value Europe ISR K | 7,02% | 8,59% |
| FR0013245420 | Tocqueville Value Europe ISR S | 6,64% | 8,59% |
| FR0013484037 | Tocqueville Value Europe ISR AD | 5,74% | 8,59% |

Mouvements principaux :

Achats : HEINEKEN (NL0000009165) – SMURFIT WESTROCK (IE00B1RR8406)
Ventes: SOCIETE GENERALE (FR0000130809) – VINCI (FR0000125486)

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| AMUNDI SERENITE PEA PART IC | 43 710 123,98 | 44 006 579,54 |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN | 17 492 625,48 | |
| AXA SA | 6 174 939,72 | 10 856 167,59 |
| TENARIS SA | 8 317 045,80 | 8 287 060,40 |
| SAP SE | | 16 422 686,10 |
| HEINEKEN NV | 15 048 482,62 | |
| VIVENDI SE | 7 983 044,47 | 6 920 371,44 |
| SOCIETE GENERALE SA | 712 168,77 | 13 452 282,77 |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG | 7 451 167,04 | 5 544 297,50 |
| HSBC HOLDINGS PLC | 9 621 454,43 | 2 539 347,81 |

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| NEANT | NEANT |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace | |
| . Dépôts à terme | |
| . Actions | |
| . Obligations | |
| . OPCVM | |
| . Espèces (*) | |
| Total | |
| Instruments financiers dérivés | |
| . Dépôts à terme | |
| . Actions | |
| . Obligations | |
| . OPCVM | |
| . Espèces | |
| Total | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| . Revenus (*) | |
| . Autres revenus | |
| Total des revenus | |
| . Frais opérationnels directs | |
| . Frais opérationnels indirects | |
| . Autres frais | |
| Total des frais | |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon déroulement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

PRESENTATION DE NOTRE POLITIQUE GENERALE

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

POLITIQUE ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE VOTE

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

RISQUE GLOBAL

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I^o du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 76,24%.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Votre OPC est labellisé ISR.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

| | 2024 Number Fixed | 2024 Total Fixed | 2024 Total Bonus (paid in 2025) | Number Deferred | Total Deferred |
|--------------------|--------------------------|-------------------------|--|------------------------|--|
| Risk Taker | 55 | 7 098 122 | 4 787 000 | 7 | 1 036 000 |
| Other | 116 | 8 222 021 | 2 804 000 | 0 | 0 |
| Grand total | 171 | 15 320 144 | 7 591 001 | 7 | 1 036 000 |
| | | | | | Annual gross not pro-rated for duration |

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'Iéna
75116 Paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53 avenue d'Iéna
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 14 mai 2025

Paris La Défense, le 14 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

 Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 484 325 293,96 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 484 325 293,96 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions (B) | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Titres de créances (D) | |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | |
| OPCVM | |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | |
| Autres OPC et fonds d'investissements | |
| Dépôts (F) | |
| Instruments financiers à terme (G) | |
| Opérations temporaires sur titres (H) | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | |
| Titres financiers empruntés | |
| Titres financiers donnés en pension | |
| Autres opérations temporaires | |
| Prêts (I) (*) | |
| Autres actifs éligibles (J) | |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 484 325 293,96 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 160 793,62 |
| Comptes financiers | 3 835 827,69 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 3 996 621,31 |
| Total de l'actif I+II | 488 321 915,27 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | | 31/12/2024 |
|--|--|-----------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | | 458 222 717,43 |
| Report à nouveau sur revenu net | | 105 135,67 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | | 111 599,43 |
| Résultat net de l'exercice | | 28 885 409,66 |
| Capitaux propres I | | 487 324 862,19 |
| Passifs de financement II (*) | | |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | | 487 324 862,19 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | | |
| Instruments financiers à terme (B) | | |
| Emprunts (C) (*) | | |
| Autres passifs éligibles (D) | | |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | | |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | | 997 053,08 |
| Concours bancaires | | |
| Sous-total autres passifs IV | | 997 053,08 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | | 488 321 915,27 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 22 249 626,18 |
| Produits sur obligations | |
| Produits sur titres de créances | |
| Produits sur parts d'OPC | |
| Produits sur instruments financiers à terme | |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | |
| Produits sur prêts et créances | |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Autres produits financiers | 295 832,21 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 22 545 458,39 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur instruments financiers à terme | |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | |
| Charges sur emprunts | |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Charges sur passifs de financement | |
| Autres charges financières | -25 438,20 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -25 438,20 |
| Total revenus financiers nets (A) | 22 520 020,19 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | |
| Versements en garantie de capital ou de performance | |
| Autres produits | |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -8 044 814,19 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | |
| Impôts et taxes | |
| Autres charges | |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -8 044 814,19 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | 14 475 206,00 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -852 806,82 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 13 622 399,18 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | 22 965 431,92 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -637 700,53 |
| Frais de recherche | -229 642,47 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | |
| Indemnités d'assurance perçues | |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 22 098 088,92 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -1 768 207,08 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 20 329 881,84 |

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -6 800 109,63 |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises | 3 417,20 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | -6 796 692,43 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 1 729 821,07 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | -5 066 871,36 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | |
| Impôt sur le résultat V (*) | |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 28 885 409,66 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP Tocqueville Value Europe ISR est d'investir sur les marchés d'actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Le prospectus/règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 376 478 732,60 | 415 308 335,16 | 376 477 892,91 | 488 753 274,32 | 487 324 862,19 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR AD en EUR | | | | | |
| Actif net | 381 897,64 | 3 246 052,26 | 3 915 786,82 | 4 132 271,12 | 4 233 006,82 |
| Nombre de titres | 2 726,0000 | 19 732,0000 | 25 782,0000 | 24 056,2000 | 23 454,2000 |
| Valeur liquidative unitaire | 140,09 | 164,50 | 151,88 | 171,77 | 180,47 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes | | 1,05 | | | |
| Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées | | | 3,09 | 4,75 | 12,33 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,64 | | | | |
| Distribution unitaire sur revenu | | 1,08 | 1,08 | 1,22 | 1,38 |
| Crédit d'impôt unitaire | | 0,15 | 0,07 | 0,09 | |
| Report à nouveau unitaire sur revenu | | | 2,11 | 4,48 | 7,25 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,20 | | | | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR I en EUR | | | | | |
| Actif net | 11 443 461,14 | 12 463 756,15 | 10 967 515,76 | 13 018 933,21 | 21 349 078,79 |
| Nombre de titres | 46 056,7798 | 41 965,4095 | 39 328,4138 | 40 602,6866 | 62 332,5663 |
| Valeur liquidative unitaire | 248,46 | 297,00 | 278,87 | 320,64 | 342,50 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -9,36 | 5,56 | 1,84 | 3,04 | 14,24 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 1,86 | 5,57 | 8,00 | 9,68 | 11,19 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR IN en EUR | | | | | |
| Actif net | 114 418 033,83 | 99 147 249,96 | 93 644 113,16 | 108 306 545,17 | 121 262 650,12 |
| Nombre de titres | 1 053 986,0000 | 758 641,0000 | 758 641,0000 | 758 641,0000 | 790 476,0451 |
| Valeur liquidative unitaire | 108,55 | 130,69 | 123,43 | 142,76 | 153,40 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -4,06 | 2,43 | 0,81 | 1,34 | 6,36 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 1,59 | 3,31 | 4,24 | 5,09 | 5,89 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR K en EUR | | | | | |
| Actif net | 9 537 747,17 | 15 333 253,85 | 14 424 529,52 | 16 616 647,19 | 22 527 575,70 |
| Nombre de titres | 92 447,0000 | 123 947,0000 | 123 947,0000 | 123 947,0000 | 157 010,0000 |
| Valeur liquidative unitaire | 103,16 | 123,70 | 116,37 | 134,06 | 143,47 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -3,87 | 2,31 | 0,76 | 1,26 | 5,96 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 1,14 | 2,67 | 3,55 | 4,28 | 4,95 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P en EUR | | | | | |
| Actif net | 198 193 772,85 | 273 700 073,32 | 245 711 433,59 | 338 163 807,64 | 303 539 078,18 |
| Nombre de titres | 966 416,1096 | 1 128 969,0493 | 1 090 271,5347 | 1 318 102,0898 | 1 118 819,6220 |
| Valeur liquidative unitaire | 205,08 | 242,43 | 225,36 | 256,55 | 271,30 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -7,79 | 4,58 | 1,50 | 2,46 | 11,35 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,68 | 2,02 | 4,25 | 5,34 | 6,20 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR S en EUR | | | | | |
| Actif net | 42 503 819,97 | 11 417 949,62 | 7 814 514,06 | 8 515 069,99 | 14 413 472,58 |
| Nombre de titres | 466 903,7113 | 105 073,6180 | 76 707,8365 | 72 811,5361 | 115 567,5224 |
| Valeur liquidative unitaire | 91,03 | 108,66 | 101,87 | 116,94 | 124,71 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -3,43 | 2,03 | 0,67 | 1,11 | 5,19 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 0,55 | 1,88 | 2,76 | 3,35 | 3,88 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM/FIA/Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Evènements exceptionnels

La gestion du FCP TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR a été transférée à La Financière de l'Echiquier au 1er avril 2024 suite à la fusion-absorption de Tocqueville Finance par La Financière de l'Echiquier.

Règles d'évaluation des actifs

Comptabilisation des revenus

Le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCP est effectuée frais de négociation exclus.

Méthodes de valorisation

La devise de comptabilité du FCP est l'euro.

• Pour les actions, obligations et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères), l'évaluation se fait au cours de Bourse

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

- Places de cotation européennes : dernier cours de Bourse du jour.
- Places de cotation asiatiques : dernier cours de Bourse du jour.
- Places de cotation australiennes : dernier cours de Bourse du jour.
- Places de cotation nord-américaines : dernier cours de Bourse du jour.
- Places de cotation sud-américaines : dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur aux environs de 14 heures, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

• Pour les instruments financiers non cotés (valeurs françaises et étrangères), l'évaluation se fait à la juste valeur

Ces titres sont évalués selon la méthode dite de la juste valeur. Celle-ci correspondant au montant pour lequel un actif peut être échangé, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Pendant la période commençant à la date à laquelle un investissement a été effectué par le fonds et se terminant au plus tard 12 mois après cette date, la juste valeur est estimée conformément à la méthode du prix d'un investissement récent.

En application de la méthode du prix d'un investissement récent, la Société de Gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

• Titres d'OPCVM et/ou FIA en portefeuille

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : valorisation contractuelle.
- Rémerés à l'achat : valorisation contractuelle car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Prêts de titres : valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.

• Cessions temporaires de titres

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché ; les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Valeurs mobilières non cotées : Évaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

• Titres de créances négociables

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

• Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Options : Les options en portefeuille sont évaluées :
 - à leur valeur de marché en cas de cotation.
 - à leur valeur intrinsèque lorsque aucune cotation n'a pu être constatée.
 - en cas de cotation, les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports.
- Options cotées sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Options cotées sur des places nord-américaines : dernier cours du jour.

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais indirects de gestion, liés aux souscriptions dans les OPCVM qui composent l'actif du fonds
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

| | Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux |
|-----|---|------------------------------------|--|
| 1-2 | Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la Société de Gestion | Actif net | Parts AD et P : 2,392% TTC maximum Parts I : 1,20% TTC maximum Parts I-N : 0,40% TTC maximum ⁽¹⁾ Parts K : 0,80% TTC maximum ⁽²⁾ Parts S : 1,35% TTC maximum |
| 3 | Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) | Actif net | Non significatif |
| 4 | Commissions de mouvement : Société de Gestion (100%) Dépositaire (néant) | Prélèvement sur chaque transaction | Bourse France : 0,36% TTC maximum Bourse étrangère : 0,60% TTC maximum Options : 0,4756% TTC maximum ; minimum 5,00 € TTC |
| 5 | Commission de surperformance | Actif net | Néant |

(1) Les 0,40% n'intègrent aucune commission de distribution acquise au distributeur.

(2) Les 0,80% intègrent une commission de distribution de 0,40% maximum acquise au distributeur.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre *ex post* dans le rapport annuel du FCP.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,09% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------------|--|--|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR K | Capitalisation | Capitalisation |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR S | Capitalisation | Capitalisation |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR IN | Capitalisation | Capitalisation |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P | Capitalisation | Capitalisation |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR AD | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR I | Capitalisation | Capitalisation |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 488 753 274,32 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 197 805 918,01 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -228 982 779,67 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 14 475 206,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 22 098 088,92 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | -6 796 692,43 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | -28 152,96 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | |
| Autres éléments | |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 487 324 862,19 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|--------------|---------------|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR AD | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 3 293,0000 | 594 063,60 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -3 895,0000 | -699 928,63 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -602,0000 | -105 865,03 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 23 454,2000 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 37 784,8049 | 13 095 232,41 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -16 054,9252 | -5 443 533,02 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 21 729,8797 | 7 651 699,39 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 62 332,5663 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR IN | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 31 835,0451 | 5 000 000,01 |
| Parts rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | 31 835,0451 | 5 000 000,01 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 790 476,0451 | |

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|----------------|-----------------|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR K | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 176 884,0000 | 25 391 676,92 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -143 821,0000 | -20 472 946,55 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 33 063,0000 | 4 918 730,37 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 157 010,0000 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 510 204,2800 | 137 955 421,35 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -709 486,7478 | -192 114 864,88 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -199 282,4678 | -54 159 443,53 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 118 819,6220 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR S | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 124 979,3219 | 15 769 523,72 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -82 223,3356 | -10 251 506,59 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 42 755,9863 | 5 518 017,13 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 115 567,5224 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR AD | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR IN | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR K | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR S | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|--|--|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD FR0013484037 | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion | EUR | 4 233 006,82 | 23 454,2000 | 180,47 |
| TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I FR0010600239 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 21 349 078,79 | 62 332,5663 | 342,50 |
| TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN FR0011524396 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 121 262 650,12 | 790 476,0451 | 153,40 |
| TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K FR0011612951 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 22 527 575,70 | 157 010,0000 | 143,47 |
| TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P FR0010547067 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 303 539 078,18 | 1 118 819,6220 | 271,30 |
| TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S FR0013245420 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 14 413 472,58 | 115 567,5224 | 124,71 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|----------------------------|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Pays 1 FRANCE +/- | Pays 2 ALLEMAGNE +/- | Pays 3 ROYAUME-UNI +/- | Pays 4 ITALIE +/- | Pays 5 SUISSE +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 484 325,29 | 136 884,96 | 97 905,70 | 59 676,62 | 57 691,78 | 44 761,21 |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 484 325,29 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|------------|---------|------------------------------------|----------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | | | | | | |

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Obligations | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Comptes financiers | 3 835,83 | | | | 3 835,83 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | | | | |
| Options | NA | | | | |
| Swaps | NA | | | | |
| Autres instruments financiers | NA | | | | |
| Total | | | | | 3 835,83 |

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) +/- |]3 - 6 mois] (*) +/- |]6 - 12 mois] (*) +/- |]1 - 3 ans] (*) +/- |]3 - 5 ans] (*) +/- |]5 - 10 ans] (*) +/- | >10 ans (*) +/- |
|--|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Obligations | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Comptes financiers | 3 835,83 | | | | | | |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Emprunts | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | |
| Options | | | | | | | |
| Swaps | | | | | | | |
| Autres instruments | | | | | | | |
| Total | 3 835,83 | | | | | | |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 GBP +/- | Devise 2 CHF +/- | Devise 3 USD +/- | Devise 4 DKK +/- | Devise N +/- |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 59 676,62 | 44 761,21 | 6 690,78 | 4 573,66 | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Créances | | | | | |
| Comptes financiers | | 109,51 | | | |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Dettes | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | | | | | |
| Devises à livrer | | | | | |
| Futures options swaps | | | | | |
| Autres opérations | | | | | |
| Total | 59 676,62 | 44 870,72 | 6 690,78 | 4 573,66 | |

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | |
| Titres de créances | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | | | |
| Solde net | | | |

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Crédances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|---|--------------------------|--------------------|
| Crédances | | |
| | Souscriptions à recevoir | 160 793,62 |
| Total des créances | | 160 793,62 |
| Dettes | | |
| | Rachats à payer | 302 771,55 |
| | Frais de gestion fixe | 636 870,91 |
| | Autres dettes | 57 410,62 |
| Total des dettes | | 997 053,08 |
| Total des créances et des dettes | | -836 259,46 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|---|--------------|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR AD | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 85 057,52 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,99 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Frais de recherche | 1 880,08 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR I | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 144 198,96 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,99 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Frais de recherche | 6 433,36 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR IN | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 466 898,95 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,40 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Frais de recherche | 51 329,28 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR K | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 160 870,17 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,80 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Frais de recherche | 8 823,52 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 7 021 535,17 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,99 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Frais de recherche | 154 888,02 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR S | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 166 253,42 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,15 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Frais de recherche | 6 288,21 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,04 |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|---|------------|
| Garanties reçues | |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |
| Garanties données | |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | |
| Autres engagements hors bilan | |
| Total | |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|----------------------|
| Revenus nets | 13 622 399,18 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | |
| Revenus de l'exercice à affecter | 13 622 399,18 |
| Report à nouveau | 105 135,67 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 13 727 534,85 |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR AD

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 97 419,13 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 97 419,13 |
| Report à nouveau | 105 135,67 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 202 554,80 |
| Affectation : | |
| Distribution | 32 366,80 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 170 188,00 |
| Capitalisation | |
| Total | 202 554,80 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 23 454,2000 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 1,38 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 9 260,88 |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | | 31/12/2024 |
|--|--|-------------------|
| Revenus nets | | 697 746,20 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | | 697 746,20 |
| Report à nouveau | | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | | 697 746,20 |
| Affectation : | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | | |
| Capitalisation | | 697 746,20 |
| Total | | 697 746,20 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | | |
| Crédits d'impôt totaux | | |
| Crédits d'impôt unitaires | | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR IN

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | | 31/12/2024 |
|--|--|---------------------|
| Revenus nets | | 4 659 983,18 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | | 4 659 983,18 |
| Report à nouveau | | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | | 4 659 983,18 |
| Affectation : | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | | |
| Capitalisation | | 4 659 983,18 |
| Total | | 4 659 983,18 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | | |
| Crédits d'impôt totaux | | |
| Crédits d'impôt unitaires | | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR K

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 778 218,98 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 778 218,98 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 778 218,98 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 778 218,98 |
| Total | 778 218,98 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Revenus nets | 6 940 505,36 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 6 940 505,36 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 6 940 505,36 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 6 940 505,36 |
| Total | 6 940 505,36 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR S

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 448 526,33 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 448 526,33 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 448 526,33 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 448 526,33 |
| Total | 448 526,33 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 20 329 881,84 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 20 329 881,84 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 111 599,43 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 20 441 481,27 |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR AD

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 177 607,19 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 177 607,19 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 111 599,43 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 289 206,62 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 289 206,62 |
| Capitalisation | |
| Total | 289 206,62 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 888 160,77 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 888 160,77 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 888 160,77 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | 888 160,77 |
| Total | 888 160,77 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR IN

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 5 027 772,25 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 5 027 772,25 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 5 027 772,25 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | 5 027 772,25 |
| Total | 5 027 772,25 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR K

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 935 895,88 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 935 895,88 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 935 895,88 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | 935 895,88 |
| Total | 935 895,88 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 12 700 269,37 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 12 700 269,37 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 12 700 269,37 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | 12 700 269,37 |
| Total | 12 700 269,37 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR S

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 600 176,38 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 600 176,38 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 600 176,38 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | 600 176,38 |
| Total | 600 176,38 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 484 325 293,96 | 99,38 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 484 325 293,96 | 99,38 |
| Assurance | | | 49 661 878,67 | 10,19 |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 66 344 | 19 631 189,60 | 4,03 |
| AXA SA | EUR | 160 000 | 5 491 200,00 | 1,13 |
| GENERALI | EUR | 299 061 | 8 155 393,47 | 1,67 |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG | EUR | 33 636 | 16 384 095,60 | 3,36 |
| Automobiles | | | 13 771 580,80 | 2,83 |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES | EUR | 119 228 | 6 414 466,40 | 1,32 |
| RENAULT SA | EUR | 156 368 | 7 357 114,40 | 1,51 |
| Banques commerciales | | | 83 116 957,48 | 17,05 |
| BARCLAYS PLC | GBP | 2 158 142 | 6 994 014,93 | 1,44 |
| BNP PARIBAS | EUR | 290 795 | 17 220 879,90 | 3,53 |
| HSBC HOLDINGS PLC | GBP | 2 484 863 | 23 583 419,91 | 4,83 |
| ING GROEP NV | EUR | 580 767 | 8 787 004,71 | 1,80 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 3 147 883 | 12 160 272,03 | 2,50 |
| UNICREDIT SPA | EUR | 373 040 | 14 371 366,00 | 2,95 |
| Boissons | | | 23 607 469,26 | 4,84 |
| CARLSBERG AS-B | DKK | 49 430 | 4 573 660,36 | 0,94 |
| HEINEKEN NV | EUR | 161 447 | 11 091 408,90 | 2,27 |
| REMY COINTREAU | EUR | 136 000 | 7 942 400,00 | 1,63 |
| Composants automobiles | | | 9 236 532,60 | 1,90 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 290 457 | 9 236 532,60 | 1,90 |
| Conglomérats industriels | | | 13 436 219,92 | 2,76 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 71 257 | 13 436 219,92 | 2,76 |
| Construction et ingénierie | | | 12 428 674,20 | 2,55 |
| TECHNIP ENERGIES NV | EUR | 483 606 | 12 428 674,20 | 2,55 |
| Courrier, fret aérien et logistique | | | 7 797 390,60 | 1,60 |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN | EUR | 229 470 | 7 797 390,60 | 1,60 |
| Électricité | | | 27 351 283,27 | 5,61 |
| ENDESA SA | EUR | 294 496 | 6 116 681,92 | 1,26 |
| ENEL SPA | EUR | 1 702 432 | 11 722 946,75 | 2,40 |
| IBERDROLA SA | EUR | 715 162 | 9 511 654,60 | 1,95 |
| Gestion immobilière et développement | | | 3 880 003,56 | 0,80 |
| VONOVA SE | EUR | 132 333 | 3 880 003,56 | 0,80 |
| Logiciels | | | 7 100 789,82 | 1,46 |
| VINCI SA | EUR | 71 193 | 7 100 789,82 | 1,46 |
| Machines | | | 8 468 073,14 | 1,74 |
| VALLOUREC SA | EUR | 515 717 | 8 468 073,14 | 1,74 |

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Marches de capitaux | | | 13 193 994,08 | 2,71 |
| BANCO SANTANDER SA | EUR | 1 706 195 | 7 617 307,58 | 1,57 |
| NORDEA BANK ABP | EUR | 531 113 | 5 576 686,50 | 1,14 |
| Matériaux de construction | | | 2 965 822,20 | 0,61 |
| IMERYS SA | EUR | 105 171 | 2 965 822,20 | 0,61 |
| Media | | | 5 947 007,36 | 1,22 |
| IPSOS | EUR | 129 508 | 5 947 007,36 | 1,22 |
| Métaux et minerais | | | 20 794 758,47 | 4,27 |
| ANGLO AMERICAN PLC | GBP | 218 756 | 6 249 944,82 | 1,28 |
| APERAM | EUR | 110 429 | 2 785 019,38 | 0,57 |
| ENDEAVOUR MINING PLC | GBP | 257 570 | 4 435 870,71 | 0,91 |
| RIO TINTO PLC | GBP | 128 309 | 7 323 923,56 | 1,51 |
| Papier et industrie du bois | | | 3 352 376,64 | 0,69 |
| UPM-KYMMENE OYJ | EUR | 126 219 | 3 352 376,64 | 0,69 |
| Pétrole et gaz | | | 45 292 836,76 | 9,29 |
| BP PLC | GBP | 2 334 793 | 11 089 441,39 | 2,28 |
| ENI SPA | EUR | 861 864 | 11 281 799,76 | 2,32 |
| NESTE OYJ | EUR | 151 446 | 1 836 282,75 | 0,38 |
| OW BUNKER A/S | DKK | 70 439 | 0,00 | |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 395 078 | 21 085 312,86 | 4,31 |
| Produits domestiques | | | 10 936 800,00 | 2,24 |
| HENKEL AG & CO KGAA | EUR | 147 000 | 10 936 800,00 | 2,24 |
| Produits pharmaceutiques | | | 65 108 108,03 | 13,36 |
| MERCK KGAA | EUR | 22 086 | 3 089 831,40 | 0,63 |
| NOVARTIS AG-REG | CHF | 141 582 | 13 365 037,04 | 2,74 |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN | CHF | 82 373 | 22 398 260,50 | 4,60 |
| SANDOZ GROUP AG | CHF | 227 463 | 8 997 913,79 | 1,85 |
| SANOFI | EUR | 184 095 | 17 257 065,30 | 3,54 |
| Produits pour l'industrie du bâtiment | | | 6 061 903,80 | 1,24 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | EUR | 70 734 | 6 061 903,80 | 1,24 |
| Services clientèle divers | | | 5 675 763,24 | 1,16 |
| BEFESA SA | EUR | 273 399 | 5 675 763,24 | 1,16 |
| Services de télécommunication diversifiés | | | 21 791 523,85 | 4,47 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG | EUR | 565 445 | 16 335 706,05 | 3,35 |
| KONINKLIJKE KPN NV | EUR | 1 552 153 | 5 455 817,80 | 1,12 |
| Services financiers diversifiés | | | 15 012 962,93 | 3,08 |
| AMUNDI SA | EUR | 129 629 | 8 322 181,80 | 1,71 |
| SMURFIT WESTROCK PLC | USD | 128 623 | 6 690 781,13 | 1,37 |
| Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) | | | 8 334 583,28 | 1,71 |
| MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA | EUR | 820 333 | 8 334 583,28 | 1,71 |
| Total | | | 484 325 293,96 | 99,38 |

E1. Inventaire des éléments de bilan

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|------------------------|-----------------------------|----------------------|-------------|--|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) | |
| Total | | | | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) +/- |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|------------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) +/- |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|------------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) +/- |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|------------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 484 325 293,96 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | |
| Total instruments financiers à terme - actions | |
| Total instruments financiers à terme - taux | |
| Total instruments financiers à terme - change | |
| Total instruments financiers à terme - crédit | |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | |
| Autres actifs (+) | 3 996 621,31 |
| Autres passifs (-) | -997 053,08 |
| Passifs de financement (-) | |
| Total = actif net | 487 324 862,19 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR AD | EUR | 23 454,2000 | 180,47 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR I | EUR | 62 332,5663 | 342,50 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR IN | EUR | 790 476,0451 | 153,40 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR K | EUR | 157 010,0000 | 143,47 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P | EUR | 1 118 819,6220 | 271,30 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR S | EUR | 115 567,5224 | 124,71 |

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMobilisations nettes | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 476 410 319,82 | 358 477 572,24 |
| Actions et valeurs assimilées | 476 410 319,82 | 358 477 572,24 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 476 410 319,82 | 358 477 572,24 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 0,00 | 0,00 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays | 0,00 | 0,00 |
| Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 100 754,39 | 108 120,44 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 100 754,39 | 108 120,44 |
| COMPTEs FINANCIERS | 12 955 920,22 | 18 436 672,67 |
| Liquidités | 12 955 920,22 | 18 436 672,67 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 489 466 994,43 | 377 022 365,35 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 471 789 508,08 | 365 019 690,58 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 74 467,62 | 53 557,53 |
| Report à nouveau (a) | 50 814,57 | 7 868,80 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 4 672 250,18 | 2 497 909,45 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 12 166 233,87 | 8 898 866,55 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 488 753 274,32 | 376 477 892,91 |
| * Montant représentatif de l'actif net | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 713 719,88 | 544 472,41 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 713 719,88 | 544 472,41 |
| COMPTE FINANCIERS | 0,23 | 0,03 |
| Concours bancaires courants | 0,23 | 0,03 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 489 466 994,43 | 377 022 365,35 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 561 649,33 | 38 440,06 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 18 110 405,56 | 14 480 152,08 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 18 672 054,89 | 14 518 592,14 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 5 542,32 | 32 709,33 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 5 542,32 | 32 709,33 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 18 666 512,57 | 14 485 882,81 |
| Autres produits (3) | 2,54 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 7 007 049,60 | 5 806 622,96 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 11 659 465,51 | 8 679 259,85 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 506 768,36 | 219 606,70 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 12 166 233,87 | 8 898 866,55 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Evènements exceptionnels

La gestion du FCP TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR a été transférée à La Financière de l'Echiquier au 1er avril 2024 suite à la fusion-absorption de Tocqueville Finance par La Financière de l'Echiquier.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013484037 - Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD : Taux de frais maximum de 2,392% TTC.

FR0013245420 - Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S : Taux de frais maximum de 1,35% TTC.

FR0010547067 - Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P : Taux de frais maximum de 2,392% TTC.

FR0011612951 - Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0011524396 - Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.

FR0010600239 - Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--|--|--|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 376 477 892,91 | 415 308 335,16 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 97 631 195,36 | 78 479 417,61 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -42 759 728,98 | -91 039 450,78 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 14 464 901,24 | 11 847 534,75 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -9 652 140,72 | -9 163 366,86 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | -592 059,11 | -487 515,77 |
| Différences de change | 2 517 682,22 | -314 474,47 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 39 033 370,45 | -36 806 717,14 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>60 557 618,07</i> | <i>21 524 247,62</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>-21 524 247,62</i> | <i>-58 330 964,76</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -27 304,56 | -25 129,44 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 11 659 465,51 | 8 679 259,85 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 488 753 274,32 | 376 477 892,91 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|---------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 12 955 920,22 | 2,65 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,23 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|---------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 12 955 920,22 | 2,65 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,23 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 GBP | | Devise 2 CHF | | Devise 3 DKK | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|-------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 64 514 020,12 | 13,20 | 27 378 212,90 | 5,60 | 5 338 967,48 | 1,09 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 70 305,51 | 0,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 302 987,88 | 0,06 | 0,00 | 0,00 | 124 269,04 | 0,03 | 103 313,07 | 0,02 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,23 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Souscriptions à recevoir | 30 448,88 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 70 305,51 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 100 754,39 |
| DETTES | | |
| | Rachats à payer | 55 400,77 |
| | Frais de gestion fixe | 603 093,03 |
| | Autres dettes | 55 226,08 |
| TOTAL DES DETTES | | 713 719,88 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -612 965,49 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|----------------|----------------|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 2 958,2000 | 487 059,46 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -4 684,0000 | -767 773,30 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -1 725,8000 | -280 713,84 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 24 056,2000 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 9 199,8296 | 2 877 968,70 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -7 925,5568 | -2 465 095,06 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1 274,2728 | 412 873,64 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 40 602,6866 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 0,00 | 0,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 758 641,0000 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 0,00 | 0,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 123 947,0000 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 379 016,9947 | 92 355 115,89 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -151 186,4396 | -37 214 002,81 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 227 830,5551 | 55 141 113,08 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 318 102,0898 | |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 17 042,0179 | 1 911 051,31 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -20 938,3183 | -2 312 857,81 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -3 896,3004 | -401 806,50 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 72 811,5361 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | | 29/12/2023 |
|---|--|--------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD | | |
| Commissions de garantie | | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | | 81 576,28 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 1,99 |
| Rétrocessions des frais de gestion | | 0,00 |
| Frais de recherche | | 2 056,87 |
| Pourcentage de frais de recherche | | 0,05 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I | | |
| Commissions de garantie | | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | | 118 756,63 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 0,99 |
| Rétrocessions des frais de gestion | | 0,00 |
| Frais de recherche | | 6 007,99 |
| Pourcentage de frais de recherche | | 0,05 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN | | |
| Commissions de garantie | | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | | 410 511,07 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 0,40 |
| Rétrocessions des frais de gestion | | 0,00 |
| Frais de recherche | | 51 422,11 |
| Pourcentage de frais de recherche | | 0,05 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K | | |
| Commissions de garantie | | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | | 126 213,90 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 0,80 |
| Rétrocessions des frais de gestion | | 0,00 |
| Frais de recherche | | 7 905,46 |
| Pourcentage de frais de recherche | | 0,05 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P | | |
| Commissions de garantie | | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | | 5 956 110,83 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 1,99 |
| Rétrocessions des frais de gestion | | 0,00 |
| Frais de recherche | | 149 456,97 |
| Pourcentage de frais de recherche | | 0,05 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | | 29/12/2023 |
|--|--|------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S | | |
| Commissions de garantie | | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | | 92 976,57 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 1,15 |
| Rétrocessions des frais de gestion | | 0,00 |
| Frais de recherche | | 4 054,92 |
| Pourcentage de frais de recherche | | 0,05 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 50 814,57 | 7 868,80 |
| Résultat | 12 166 233,87 | 8 898 866,55 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 12 217 048,44 | 8 906 735,35 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 29 348,56 | 27 844,56 |
| Report à nouveau de l'exercice | 107 834,09 | 54 459,92 |
| Capitalisation | 0,00 | 0,00 |
| Total | 137 182,65 | 82 304,48 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 24 056,2000 | 25 782,0000 |
| Distribution unitaire | 1,22 | 1,08 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 6 227,23 | 5 552,45 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 393 214,91 | 314 635,91 |
| Total | 393 214,91 | 314 635,91 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 3 865 076,97 | 3 222 939,60 |
| Total | 3 865 076,97 | 3 222 939,60 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 531 277,74 | 440 477,30 |
| Total | 531 277,74 | 440 477,30 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 7 045 821,54 | 4 634 383,15 |
| Total | 7 045 821,54 | 4 634 383,15 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 244 474,63 | 211 994,91 |
| Total | 244 474,63 | 211 994,91 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 74 467,62 | 53 557,53 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 4 672 250,18 | 2 497 909,45 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 4 746 717,80 | 2 551 466,98 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 114 463,71 | 79 809,77 |
| Capitalisation | 0,00 | 0,00 |
| Total | 114 463,71 | 79 809,77 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 123 564,29 | 72 455,96 |
| Total | 123 564,29 | 72 455,96 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|-------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 1 020 380,82 | 615 672,98 |
| Total | 1 020 380,82 | 615 672,98 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 157 336,74 | 95 146,39 |
| Total | 157 336,74 | 95 146,39 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 3 249 993,52 | 1 636 690,03 |
| Total | 3 249 993,52 | 1 636 690,03 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 80 978,72 | 51 691,85 |
| Total | 80 978,72 | 51 691,85 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 432 556 113,39 | 376 478 732,60 | 415 308 335,16 | 376 477 892,91 | 488 753 274,32 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 381 897,64 | 3 246 052,26 | 3 915 786,82 | 4 132 271,12 |
| Nombre de titres | 0,00 | 2 726,0000 | 19 732,0000 | 25 782,0000 | 24 056,2000 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 140,09 | 164,50 | 151,88 | 171,77 |
| Distribution unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 1,05 | 0,00 | 0,00 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3,09 | 4,75 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | -0,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 1,08 | 1,08 | 1,22 |
| Crédit d'impôt unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,15 | 0,07 | 0,00 (*) |
| Report à nouveau unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2,11 | 4,48 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | -0,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I en EUR | | | | | |
| Actif net | 23 016 670,56 | 11 443 461,14 | 12 463 756,15 | 10 967 515,76 | 13 018 933,21 |
| Nombre de titres | 82 183,1147 | 46 056,7798 | 41 965,4095 | 39 328,4138 | 40 602,6866 |
| Valeur liquidative unitaire | 280,06 | 248,46 | 297,00 | 278,87 | 320,64 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -2,05 | -9,36 | 5,56 | 1,84 | 3,04 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 6,91 | 1,86 | 5,57 | 8,00 | 9,68 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN en EUR | | | | | |
| Actif net | 166 550 434,19 | 114 418 033,83 | 99 147 249,96 | 93 644 113,16 | 108 306 545,17 |
| Nombre de titres | 1 372 036,0000 | 1 053 986,0000 | 758 641,0000 | 758 641,0000 | 758 641,0000 |
| Valeur liquidative unitaire | 121,38 | 108,55 | 130,69 | 123,43 | 142,76 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -0,88 | -4,06 | 2,43 | 0,81 | 1,34 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 3,87 | 1,59 | 3,31 | 4,24 | 5,09 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K en EUR | | | | | |
| Actif net | 15 739 301,73 | 9 537 747,17 | 15 333 253,85 | 14 424 529,52 | 16 616 647,19 |
| Nombre de titres | 135 887,9335 | 92 447,0000 | 123 947,0000 | 123 947,0000 | 123 947,0000 |
| Valeur liquidative unitaire | 115,82 | 103,16 | 123,70 | 116,37 | 134,06 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -0,84 | -3,87 | 2,31 | 0,76 | 1,26 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 3,28 | 1,14 | 2,67 | 3,55 | 4,28 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P en EUR | | | | | |
| Actif net | 185 233 591,61 | 198 193 772,85 | 273 700 073,32 | 245 711 433,59 | 338 163 807,64 |
| Nombre de titres | 791 791,5898 | 966 416,1096 | 1 128 969,0493 | 1 090 271,5347 | 1 318 102,0898 |
| Valeur liquidative unitaire | 233,94 | 205,08 | 242,43 | 225,36 | 256,55 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -1,72 | -7,79 | 4,58 | 1,50 | 2,46 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 3,22 | -0,68 | 2,02 | 4,25 | 5,34 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S en EUR | | | | | |
| Actif net | 42 016 115,30 | 42 503 819,97 | 11 417 949,62 | 7 814 514,06 | 8 515 069,99 |
| Nombre de titres | 408 839,5955 | 466 903,7113 | 105 073,6180 | 76 707,8365 | 72 811,5361 |
| Valeur liquidative unitaire | 102,76 | 91,03 | 108,66 | 101,87 | 116,94 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -0,75 | -3,43 | 2,03 | 0,67 | 1,11 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 2,39 | 0,55 | 1,88 | 2,76 | 3,35 |

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 42 164 | 10 201 579,80 | 2,08 |
| BASF SE | EUR | 100 000 | 4 878 000,00 | 1,00 |
| COVESTRO AG | EUR | 115 000 | 6 058 200,00 | 1,24 |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN | EUR | 80 000 | 3 588 400,00 | 0,74 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG | EUR | 257 348 | 5 597 319,00 | 1,15 |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES | EUR | 113 366 | 7 091 043,30 | 1,45 |
| MERCK KGA | EUR | 21 000 | 3 026 100,00 | 0,62 |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG | EUR | 29 744 | 11 156 974,40 | 2,28 |
| SAP SE | EUR | 102 869 | 14 348 168,12 | 2,93 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 67 753 | 11 512 589,76 | 2,36 |
| VONOVA SE | EUR | 125 827 | 3 591 102,58 | 0,73 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 81 049 476,96 | 16,58 |
| DANEMARK | | | | |
| CARLSBERG AS.B | DKK | 47 000 | 5 338 967,48 | 1,09 |
| OW BUNKER A/S | DKK | 70 439 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DANEMARK | | | 5 338 967,48 | 1,09 |
| ESPAGNE | | | | |
| BANCO SANTANDER S.A. | EUR | 1 622 308 | 6 131 513,09 | 1,25 |
| CAIXABANK S.A. | EUR | 1 050 000 | 3 912 300,00 | 0,80 |
| EDP RENOVAVEIS SA EUR5 | EUR | 421 637 | 7 810 825,43 | 1,60 |
| IBERDROLA SA | EUR | 680 000 | 8 071 600,00 | 1,65 |
| MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA | EUR | 780 000 | 7 846 800,00 | 1,61 |
| TELEFONICA SA | EUR | 1 300 000 | 4 594 200,00 | 0,94 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 38 367 238,52 | 7,85 |
| FINLANDE | | | | |
| NESTE OYJ | EUR | 144 000 | 4 638 240,00 | 0,94 |
| NORDEA BANK ABP | EUR | 505 000 | 5 669 130,00 | 1,16 |
| UPM-KYMMENE OY | EUR | 120 014 | 4 087 676,84 | 0,84 |
| TOTAL FINLANDE | | | 14 395 046,84 | 2,94 |
| FRANCE | | | | |
| ALD SA | EUR | 1 011 667 | 6 520 193,82 | 1,34 |
| AMUNDI | EUR | 123 256 | 7 592 569,60 | 1,55 |
| AXA | EUR | 351 446 | 10 364 142,54 | 2,12 |
| BNP PARIBAS | EUR | 276 498 | 17 306 009,82 | 3,54 |
| EIFFAGE | EUR | 73 949 | 7 174 531,98 | 1,47 |
| ENGIE | EUR | 650 000 | 10 346 700,00 | 2,11 |
| IPSOS | EUR | 81 303 | 4 613 945,25 | 0,95 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 5 458 | 4 003 988,80 | 0,82 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 276 176 | 8 964 672,96 | 1,83 |
| ORANGE | EUR | 815 000 | 8 397 760,00 | 1,72 |
| SANOFI | EUR | 128 452 | 11 529 851,52 | 2,36 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 556 002 | 13 357 948,05 | 2,74 |
| TECHNIP ENERGIES NV | EUR | 369 000 | 7 808 040,00 | 1,59 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 375 653 | 23 140 224,80 | 4,73 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| VALLOUREC | EUR | 420 000 | 5 890 500,00 | 1,21 |
| VINCI SA | EUR | 167 530 | 19 048 161,00 | 3,90 |
| TOTAL FRANCE | | | 166 059 240,14 | 33,98 |
| IRLANDE | | | | |
| SMURFIT KAPPA GROUP PLC | EUR | 130 908 | 4 696 979,04 | 0,96 |
| TOTAL IRLANDE | | | 4 696 979,04 | 0,96 |
| ITALIE | | | | |
| ASSICURAZIONI GENERALI | EUR | 284 357 | 5 432 640,49 | 1,12 |
| AZ IREN SPA | EUR | 1 876 829 | 3 702 983,62 | 0,75 |
| ENEL SPA | EUR | 910 359 | 6 126 716,07 | 1,25 |
| ENI SPA | EUR | 819 490 | 12 577 532,52 | 2,58 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 2 993 113 | 7 912 294,22 | 1,61 |
| MONCLER SPA | EUR | 91 295 | 5 085 131,50 | 1,04 |
| UNICREDIT SPA | EUR | 354 699 | 8 713 180,94 | 1,79 |
| TOTAL ITALIE | | | 49 550 479,36 | 10,14 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| APERAM | EUR | 105 000 | 3 452 400,00 | 0,71 |
| BEFESA SA | EUR | 85 705 | 3 016 816,00 | 0,62 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 6 469 216,00 | 1,33 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ING GROEP NV | EUR | 595 000 | 8 047 970,00 | 1,64 |
| PROSUS NV | EUR | 130 776 | 3 528 990,36 | 0,72 |
| STELLANTIS NV | EUR | 331 654 | 7 014 482,10 | 1,44 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 18 591 442,46 | 3,80 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| ANGLO AMERICAN | GBP | 208 000 | 4 730 076,74 | 0,97 |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 74 823 | 9 152 660,55 | 1,87 |
| BEAZLEY PLC | GBP | 750 000 | 4 517 915,87 | 0,92 |
| BP PLC | GBP | 2 220 000 | 11 942 219,14 | 2,44 |
| GSK PLC | GBP | 435 166 | 7 282 646,51 | 1,49 |
| HSBC HOLDINGS PLC | GBP | 1 700 000 | 12 467 255,21 | 2,55 |
| LLOYDS BANKING GROUP PLC | GBP | 8 938 065 | 4 921 067,23 | 1,01 |
| PRUDENTIAL PLC | GBP | 290 000 | 2 969 107,38 | 0,61 |
| WEIR GROUP (THE) | GBP | 300 000 | 6 531 071,49 | 1,34 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 64 514 020,12 | 13,20 |
| SUISSE | | | | |
| NOVARTIS AG-REG | CHF | 181 402 | 16 559 737,27 | 3,39 |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN | CHF | 17 200 | 4 523 394,64 | 0,93 |
| SANDOZ GROUP AG | CHF | 216 280 | 6 295 080,99 | 1,28 |
| TOTAL SUISSE | | | 27 378 212,90 | 5,60 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 476 410 319,82 | 97,47 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 476 410 319,82 | 97,47 |
| Créances | | | 100 754,39 | 0,03 |
| Dettes | | | -713 719,88 | -0,15 |
| Comptes financiers | | | 12 955 919,99 | 2,65 |
| Actif net | | | 488 753 274,32 | 100,00 |

| | | | |
|---|------------|-----------------------|---------------|
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD | EUR | 24 056,2000 | 171,77 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART S | EUR | 72 811,5361 | 116,94 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART IN | EUR | 758 641,0000 | 142,76 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART I | EUR | 40 602,6866 | 320,64 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART K | EUR | 123 947,0000 | 134,06 |
| Parts TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART P | EUR | 1 318 102,0898 | 256,55 |

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR PART AD

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|-------------------|------------|--------------|------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 29 348,564 | EUR | 1,22 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Revenus non déclarables et non imposables | 0,00 | | 0,00 | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | 0,00 | | 0,00 | |
| TOTAL | 29 348,564 | EUR | 1,22 | EUR |

7. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

produit

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR - Part I (ISIN : FR0010600239)

Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Nom de l'initiateur | La Financière de l'Echiquier

Site internet | www.lfde.com

Contact | Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés | 31/12/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

Classification A.M.F | Actions internationales.

Durée | La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs | L'objectif du FCP Tocqueville Value Europe ISR est d'investir sur les marchés d'actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence MSCI Europe Net Total Return est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice STOXX Europe Total Market, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-dessus).

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé dividendes nets réinvestis. Le choix des titres se fait en deux étapes :

- Analyse d'univers de valeurs (l' « Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice STOXX Europe Total Market est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse s'appuie sur le score GREaT, méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du groupe LBP AM qui repose sur l'analyse des 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation GREaT comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après l' « Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc.

La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs.

- Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers Réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés dont les titres sont délaissés et/ou sous évalués par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires, etc.), ou présentant un caractère défensif par la qualité du bilan et/ou par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une préférence particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent, selon l'analyse de la Société de Gestion. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées au sein de la Société de Gestion. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Il est à noter que le FCP a une approche ISR contraignante mais qu'il n'est pas conforme aux exigences du label ISR français. Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions de l'Union européenne. Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Dans le cadre de ces investissements, les émissions obligataires non notées ou de notations inférieures à « Investment grade » ne pourront excéder une limite de 5 %. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A titre accessoire et dans un souci de diversification géographique, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la trésorerie. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Modalités de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 h 30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après |
|----------------------|---|---|--|
| | | | 5 ans (Période de détention recommandée) |
| Minimum | | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 2 380 € | 1 810 € |
| | Rendement annuel moyen | -76.20% | -28.98% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 380 € | 8 050 € |
| | Rendement annuel moyen | -26.24% | -4.24% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 510 € | 11 330 € |
| | Rendement annuel moyen | 5.07% | 2.52% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 14 880 € | 14 050 € |
| | Rendement annuel moyen | 48.78% | 7.03% |

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre

- 31/10/2019 et le 31/10/2020 pour le scénario défavorable,
 - 31/03/2022 et le 31/03/2023 pour le scénario intermédiaire,
 - 31/10/2020 et le 31/10/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Investisseurs de détail visés I Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexiste de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre moyen et élevé sur leur capital initial. Les conditions d'accessibilité du produit aux US Persons sont définis dans le prospectus.

Dépositaire | CACEIS Bank France

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit | Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres information pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles en français sur le site internet www.lfde.com et gratuitement auprès de La Financière de l'Echiquier 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

! L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant toute la période de placement recommandée qui est de 5 années.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
 - Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au prospectus.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 127 € | 605 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.27% | 1.07% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.60% avant déduction des coûts et de 2.52% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | EUR 0 |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | EUR 0 |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.04% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | EUR 104 |
| Coûts de transaction | 0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | EUR 23 |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | EUR 0 |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse contact@lfde.com.

Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.lfde.com pour plus d'informations.

Autres informations pertinentes

Classification SFDR : Article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : [https://www.lfde.com / Rubrique "Fonds".](https://www.lfde.com / Rubrique)

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

produit

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR - Part IN (ISIN : FR0011524396) Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Nom de l'initiateur | La Financière de l'Echiquier

Site internet | www.lfde.com

Contact | Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés | 31/12/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

Classification A.M.F | Actions internationales.

Durée | La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs | L'objectif du FCP Tocqueville Value Europe ISR est d'investir sur les marchés d'actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence MSCI Europe Net Total Return est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice STOXX Europe Total Market, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-dessus).

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé dividendes nets réinvestis. Le choix des titres se fait en deux étapes :

- Analyse d'univers de valeurs (l' « Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice STOXX Europe Total Market est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20 % à respecter. Cette analyse s'appuie sur le score GREaT, méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du groupe LBP AM qui repose sur l'analyse des 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation GREaT comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après l' « Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc.

La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs.

- Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers Réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés dont les titres sont délaissés et/ou sous évalués par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires, etc.), ou présentant un caractère défensif par la qualité du bilan et/ou par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une préférence particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent, selon l'analyse de la Société de Gestion. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées au sein de la Société de Gestion. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Il est à noter que le FCP a une approche ISR contraignante mais qu'il n'est pas conforme aux exigences du label ISR français. Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions de l'Union européenne. Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Dans le cadre de ces investissements, les émissions obligataires non notées ou de notations inférieures à « Investment grade » ne pourront excéder une limite de 5 %. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A titre accessoire et dans un souci de diversification géographique, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la

trésorerie. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Modalités de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 h 30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------|---|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 2 310 € -76.90% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 7 210 € -27.88% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 10 250 € 2.51% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 14 540 € 45.40% |

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/10/2019 et le 31/10/2020 pour le scénario défavorable,
- 31/03/2022 et le 31/03/2023 pour le scénario intermédiaire,
- 31/10/2020 et le 31/10/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Investisseurs de détail visés I Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexiste de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre moyen et élevé sur leur capital initial. Les conditions d'accèsibilité du produit aux US Persons sont définis dans le prospectus.

Dépositaire I CACEIS Bank France

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit | Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles en français sur le site internet www.lfde.com et gratuitement auprès de La Financière de l'Echiquier 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 366 € | 564 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 3.68% | 1.10% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.82% avant déduction des coûts et de 2.72% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|
| Coûts d'entrée | 3.00% Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 3.00% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.45% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. |
| Coûts de transaction | 0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéréssement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse contact@lfde.com.

Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.lfde.com pour plus d'informations.

Autres informations pertinentes

Classification SFDR : Article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : [https://www.lfde.com / Rubrique "Fonds".](https://www.lfde.com / Rubrique)

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

produit

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR - Part K (ISIN : FR0011612951)

Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Nom de l'initiateur | La Financière de l'Echiquier

Site internet | www.lfde.com

Contact | Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés | 31/12/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

Classification A.M.F | Actions internationales.

Durée | La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs | L'objectif du FCP Tocqueville Value Europe ISR est d'investir sur les marchés d'actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence MSCI Europe Net Total Return est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice STOXX Europe Total Market, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-dessous).

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé dividendes nets réinvestis. Le choix des titres se fait en deux étapes :

- Analyse d'univers de valeurs (l' « Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice STOXX Europe Total Market est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse s'appuie sur le score GREaT, méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du groupe LBP AM qui repose sur l'analyse des 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation GREaT comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après l' « Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc.

La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs.

- Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers Réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés dont les titres sont délaissés et/ou sous évalués par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires, etc.), ou présentant un caractère défensif par la qualité du bilan et/ou par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une préférence particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent, selon l'analyse de la Société de Gestion. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées au sein de la Société de Gestion. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Il est à noter que le FCP a une approche ISR contraignante mais qu'il n'est pas conforme aux exigences du label ISR français. Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions de l'Union européenne. Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Dans le cadre de ces investissements, les émissions obligataires non notées ou de notations inférieures à « Investment grade » ne pourront excéder une limite de 5 %. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A titre accessoire et dans un souci de diversification géographique, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la

trésorerie. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Modalités de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 h 30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------|---|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 2 260 € -77.40% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 7 040 € -29.65% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 10 000 € 0.00% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 14 190 € 41.85% |

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/10/2019 et le 31/10/2020 pour le scénario défavorable,
- 31/03/2022 et le 31/03/2023 pour le scénario intermédiaire,
- 31/10/2020 et le 31/10/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Investisseurs de détail visés I Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexiste de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre moyen et élevé sur leur capital initial. Les conditions d'accèsibilité du produit aux US Persons sont définis dans le prospectus.

Dépositaire I CACEIS Bank France

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit | Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres information pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles en français sur le site internet www.lfde.com et gratuitement auprès de La Financière de l'Echiquier 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
|--|------------------------------|--|

Coûts totaux

Incidence des coûts annuels (*)

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.82% avant déduction des coûts et de 1.89% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|
| Coûts d'entrée | 5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. |
| Coûts de transaction | 0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse contact@lfde.com.

Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.lfde.com pour plus d'informations.

Autres informations pertinentes

Classification SFDR : Article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lfde.com> / Rubrique "Fonds".

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

produit

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR - Part P (ISIN : FR0010547067)

Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Nom de l'initiateur | La Financière de l'Echiquier

Site internet | www.lfde.com

Contact | Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés | 31/12/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

Classification A.M.F | Actions internationales.

Durée | La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs | L'objectif du FCP Tocqueville Value Europe ISR est d'investir sur les marchés d'actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence MSCI Europe Net Total Return est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice STOXX Europe Total Market, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-dessous).

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé dividendes nets réinvestis. Le choix des titres se fait en deux étapes :

- Analyse d'univers de valeurs (l' « Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice STOXX Europe Total Market est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse s'appuie sur le score GREaT, méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du groupe LBP AM qui repose sur l'analyse des 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation GREaT comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après l' « Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un

comité ad hoc. La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs.

- Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers Réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés dont les titres sont délaissés et/ou sous évalués par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires, etc.), ou présentant un caractère défensif par la qualité du bilan et/ou par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une préférence particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent, selon l'analyse de la Société de Gestion. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées au sein de la Société de Gestion. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Il est à noter que le FCP a une approche ISR contraignante mais qu'il n'est pas conforme aux exigences du label ISR français. Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions de l'Union européenne. Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Dans le cadre de ces investissements, les émissions obligataires non notées ou de notations inférieures à « Investment grade » ne pourront excéder une limite de 5 %. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

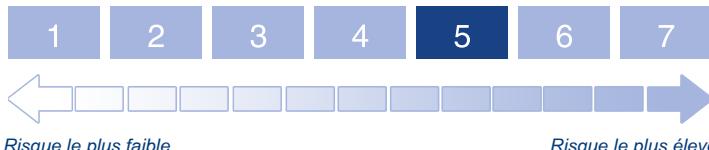
A titre accessoire et dans un souci de diversification géographique, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la trésorerie. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Modalités de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 h 30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------|---|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 2 270 € Rendement annuel moyen -77.26% | 1 730 € -29.63% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 6 960 € Rendement annuel moyen -30.37% | 7 250 € -6.23% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 9 940 € Rendement annuel moyen -0.63% | 10 230 € 0.45% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 14 050 € Rendement annuel moyen 40.54% | 12 640 € 4.80% |

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/10/2019 et le 31/10/2020 pour le scénario défavorable,
- 31/03/2022 et le 31/03/2023 pour le scénario intermédiaire,
- 31/10/2020 et le 31/10/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Investisseurs de détail visés I Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre moyen et élevé sur leur capital initial. Les conditions d'accessibilité du produit aux US Persons sont définis dans le prospectus.

Dépositaire I CACEIS Bank France

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit | Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres information pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles en français sur le site internet www.lfde.com et gratuitement auprès de La Financière de l'Echiquier 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

! L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant toute la période de placement recommandée qui est de 5 années.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au prospectus.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 669 € | 1 552 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 6.74% | 3.00% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.45% avant déduction des coûts et de 0.45% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|
| Coûts d'entrée | 3.50% Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 3.50% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. |
| Coûts de sortie | 1.00% Nous ne facturons pas de coût de sortie sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de rachat de : 1.00% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2.04% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. |
| Coûts de transaction | 0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéréssement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit mais des frais de rachat de 1.00% seront appliqués.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse contact@lfde.com.

Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.lfde.com pour plus d'informations.

Autres informations pertinentes

Classification SFDR : Article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lfde.com> / Rubrique "Fonds".

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

produit

TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR - Part S (ISIN : FR0013245420)

Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Nom de l'initiateur | La Financière de l'Echiquier

Site internet | www.lfde.com

Contact | Appelez le + 33 (01) 47 23 90 90 pour de plus amples informations.

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de La Financière de l'Echiquier en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de l'Echiquier est agréée en France sous le n° GP91004 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés | 31/12/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

Classification A.M.F | Actions internationales.

Durée | La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs | L'objectif du FCP Tocqueville Value Europe ISR est d'investir sur les marchés d'actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence MSCI Europe Net Total Return est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice STOXX Europe Total Market, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-dessous).

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé dividendes nets réinvestis. Le choix des titres se fait en deux étapes :

- Analyse d'univers de valeurs (l' « Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice STOXX Europe Total Market est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse s'appuie sur le score GREaT, méthodologie d'analyse quantitative propriétaire du groupe LBP AM qui repose sur l'analyse des 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La Société de Gestion utilise la notation GREaT comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après l' « Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Ensuite, la Société de Gestion procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc.

La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs.

- Sélection des titres. Sur la base notamment de cet Univers Réduit, le FCP peut intervenir sur tous les marchés de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés dont les titres sont délaissés et/ou sous évalués par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires, etc.), ou présentant un caractère défensif par la qualité du bilan et/ou par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. La gestion de ce FCP est discrétionnaire et repose sur une totale indépendance par rapport à des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une préférence particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent, selon l'analyse de la Société de Gestion. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées au sein de la Société de Gestion. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Il est à noter que le FCP a une approche ISR contraignante mais qu'il n'est pas conforme aux exigences du label ISR français. Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions de l'Union européenne. Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Dans le cadre de ces investissements, les émissions obligataires non notées ou de notations inférieures à « Investment grade » ne pourront excéder une limite de 5 %. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A titre accessoire et dans un souci de diversification géographique, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la

trésorerie. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Modalités de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 h 30 et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|---------------|---|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 2 270 € Rendement annuel moyen -77.25% | 1 730 € -29.63% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 7 040 € Rendement annuel moyen -29.64% | 7 600 € -5.34% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 10 020 € Rendement annuel moyen 0.22% | 10 740 € 1.43% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 14 200 € Rendement annuel moyen 41.96% | 13 230 € 5.75% |

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/10/2019 et le 31/10/2020 pour le scénario défavorable,
- 31/03/2022 et le 31/03/2023 pour le scénario intermédiaire,
- 31/10/2020 et le 31/10/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si La Financière de l'Echiquier n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Investisseurs de détail visés I Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexiste de l'investissement dans des OPC, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre moyen et élevé sur leur capital initial. Les conditions d'accèsibilité du produit aux US Persons sont définis dans le prospectus.

Dépositaire I CACEIS Bank France

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit | Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres information pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles en français sur le site internet www.lfde.com et gratuitement auprès de La Financière de l'Echiquier 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Le cas échéant, les prospectus sont également disponibles en anglais et les DIC en langues locales selon les différents pays de commercialisation.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ils dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
|--|------------------------------|--|

Coûts totaux

Incidence des coûts annuels (*)

588 €

1 120 €

5.90% 2.17% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.60% avant déduction des coûts et de 1.43% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|
| Coûts d'entrée | 3.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. |
| Coûts de sortie | 1.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. La personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de rachat de : 0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels. |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. |
| Coûts de transaction | 0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéréssement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans définie sur la base de la stratégie d'investissement et des caractéristiques de risque, de rémunération et des coûts du produit.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit mais des frais de rachat de 1.00% seront appliqués.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller ou contacter la société de gestion à l'adresse suivante : La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France ou par mail à l'adresse contact@lfde.com.

Préalablement, nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.lfde.com pour plus d'informations.

Autres informations pertinentes

Classification SFDR : Article 8

Le prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de La Financière de l'Echiquier – 53 Avenue d'Iéna – 75116 Paris, France. Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : [https://www.lfde.com / Rubrique "Fonds".](https://www.lfde.com / Rubrique)

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

| | |
|--|---|
| Dénomination du produit: TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR | Identifiant d'entité juridique: 9695000XVWUFVDES5704 |
| Caractéristiques environnementales et/ou sociales | |
| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? | |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %</p> | |
| <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 53% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</p> | |



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

| Indicateur | Contrainte associée |
|------------|--|
| | Rappel de l'indicateur : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le Méthodologie d'analyse ESG suivie mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. |
| | A titre d'exemple, au 31/12/2024, tous les émetteurs ayant obtenu une note GREaT supérieure à 4.99* ou figurant parmi les listes d'exclusions ont été exclus de l'univers d'investissement. Ainsi, 20,01% de l'univers d'analyse était exclu à l'investissement à cette date. |

| Indicateur | Contrainte associée |
|-----------------|---|
| | *Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise |
| Investissements | L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 35% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section "Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l'Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?" de l'annexe SFDR au prospectus. |
| | Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi dans des activités durables mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de ou social la période de référence ?" ci-dessous. |

A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 53% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?" ci-dessous.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GReAT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GReAT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le processus de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- Oui
 Non

Non applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants au 31/12/2024 | Secteurs économiques | % d'actifs | Pays | |
|---|----------------------|---------------------------|-------------|-----------|
| HSBC | Banques | 4.9% | Royaume-Uni | |
| ROCHE | Soins de santé | 4.6% | Suisse | |
| TOTALENERGIES | Energie | 4.4% | France | |
| ALLIANZ | Assurance | 4.1% | Allemagne | |
| SANOFI | Santé | 3.6% | France | |
| BNP PARIBAS | Banques | 3.6% | | |
| MUNICH RE | Assurance | 3.4% | Allemagne | |
| La liste comprend les plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence. | DEUTSCHE TELEKOM | Services de communication | 3.4% | Allemagne |
| | UNICREDIT | Banques | 3.0% | Italie |
| | SIEMENS | Industrie | 2.8% | Allemagne |
| | NOVARTIS | Soins de santé | 2.8% | Suisse |
| | TECHNIP ENERGIES | Energie | 2.6% | Pays-Bas |
| | INTESA SANPAOLO | Banques | 2.5% | Italie |
| | ENEL | Services collectifs | 2.4% | Italie |
| | ENI | Energie | 2.3% | Italie |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'Allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

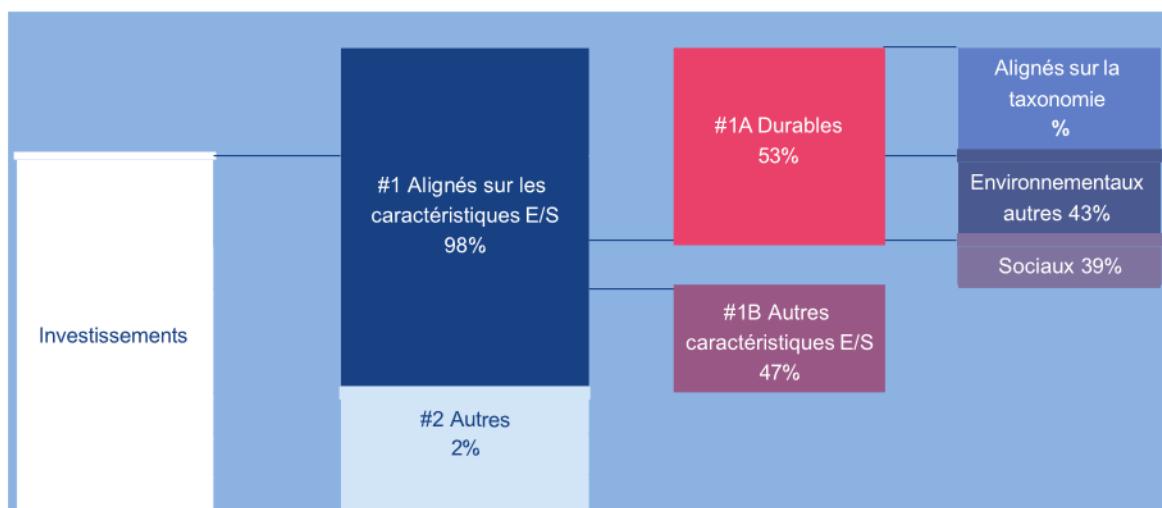
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passe à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Quelle était l'Allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs | Poids en % |
|--------------------------------|------------|
| Consommation discrétionnaire | 4.7% |
| Energie | 13.6% |
| Etat | 0.0% |
| Immobilier | 2.5% |
| Industrie | 8.2% |
| Matériaux | 6.9% |
| Produits de première nécessité | 7.1% |
| Produits financiers | 31.7% |
| Services collectifs | 5.6% |
| Services de communication | 5.7% |
| Soins de santé | 13.4% |
| Technologies de l'information | 0.0% |

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A
 - Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
 - la sous-catégorie #1B

- la sous-catégorie #TB
- **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- ## Investissements, des dépenses

des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

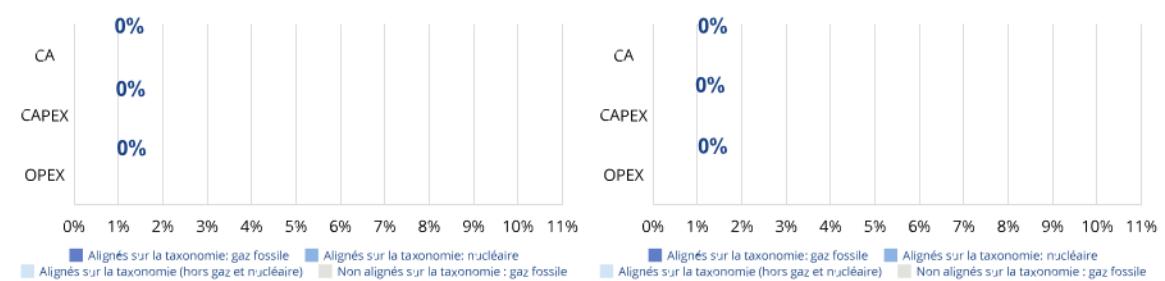
Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- ## ○ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

43%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

39%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 2% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.lfde.com/fr-fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large

Non applicable

Les indices de référence
sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.